


1. Identification du produit et de l'entreprise

Identificateur de produit	Gas Leak Detector (4180-53)
Autres moyens d'identification	Pas disponible
Utilisation recommandée	Détecteur de fuites de gaz
Restrictions conseillées	Aucun à notre connaissance
Fabricant	Nu-Calgon 2611 Schuetz Road St. Louis, MO 63043 US Téléphone: 314-469-7000 / 800-554-5499
Fournisseur	Nombre de téléphone d'urgence: 1-800-424-9300 (CHEMTREC) Voir ci-dessus

2. Identification des risques

Dangers physiques	Liquides inflammables	Catégorie 3
Dangers pour la santé	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2
	Cancérogénicité	Catégorie 2
Dangers environnementaux	Non classé.	
Risques défini pour SIMDUT 2015	Non classé	
Éléments d'étiquetage		

Mention d'avertissement

Attention

Mention de danger

Liquide et vapeur inflammables. Provoque une sévère irritation des yeux. Susceptible de provoquer le cancer.

Conseil de prudence

Prévention

Tenir loin de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Défense de fumer. Tenir le récipient bien fermé. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. Utiliser des outils ne produisant pas des étincelles. Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques. Se laver soigneusement après la manipulation. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention

En cas d'incendie : utiliser un agent d'extinction approprié. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins. Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux.

Stockage

Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver au frais. Garder sous clef.

Élimination

Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.

SIMDUT 2015: Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA)

Aucun à notre connaissance

SIMDUT 2015: Dangers physiques non classifiés ailleurs (DPNCA)

Aucun à notre connaissance

Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)

Aucun à notre connaissance

Renseignements supplémentaires

Aucune.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélange

Nom chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Glycérol		56-81-5	30-60
Hydro-hydroxypoly(oxyéthylène)		25322-68-3	10-30
Propan-2-ol		67-63-0	3-7
Acide sulfurique , monododecyl ester, compd. with 2,2'',2'''-nitrilotris[ethanol] (1:1)		139-96-8	1-5
Amides de coco, N,N-bis(hydroxyéthyle)		68603-42-9	0.5-1.5
2,2''-Iminodéthanol		111-42-2	0.1-1

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

Remarques sur la composition GHS États-Unis: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial conformément au paragraphe (i) du § 1910.1200.

4. Premiers soins

Inhalation	En cas d'inhalation : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. Appelez un centre antipoison/médecin si vous vous sentez mal.
Peau	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
Yeux	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins.
Ingestion	Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Si la personne peut avaler, lui faire boire un verre d'eau à petites gorgées. NE PAS provoquer le vomissement, à moins que le centre antipoison ou le médecin vous dise de le faire. Ne pas administrer quoi que ce soit par la bouche si la personne est inconsciente. Ne jamais rien faire boire ou avaler à une victime inconsciente, ou si la victime a des convulsions.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble.
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être différés.
Informations générales	S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Conserver à l'écart de toutes sources d'ignition. Ne pas fumer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et des vêtements. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre. Porter des gants en caoutchouc et des lunettes de sécurité pourvues de protections latérales. Tenir hors de la portée des enfants.

5. Mesures de lutte contre le feu

Moyens d'extinction appropriés	Mousse. Brouillard d'eau. Dioxyde de carbone.
Méthodes d'extinction inappropriées	Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
Risques spécifiques provenant des produits chimiques	Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs peuvent se diffuser jusqu'à une source d'inflammation éloignée puis provoquer un retour de flamme. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant l'incendie. Les pompiers doivent porter un appareil de respiration autonome.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
Lutte contre l'incendie / instructions	En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque.
Méthodes particulières d'intervention	Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.
Risques d'incendie généraux	Liquide et vapeur inflammables.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et dans un lieu protégé du vent. Tenir à l'écart des zones basses. Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Ne pas toucher les conteneurs endommagés ou la substance déversée accidentellement sans vêtements de protection appropriés. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Tenir les matériaux combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Prendre des mesures de précaution nécessaires contre les décharges d'électricité statique. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Stopper l'écoulement de la substance si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Utiliser un matériau non combustible tel que vermiculite, sable ou terre pour absorber le produit et le placer dans un contenant pour une évacuation ultérieure. Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Utiliser un pulvérisateur d'eau pour diminuer les vapeurs ou détourner tout nuage de vapeur. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Ne pas manipuler, entreposer ni ouvrir à proximité d'une flamme nue, de sources de chaleur ou de sources d'inflammation. Protéger le produit du soleil. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Tous les équipements utilisés lors de la manipulation du produit doivent être reliés à la terre. Utiliser des outils anti-étincelle et de l'équipement antidéflagrant. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Éviter d'inhaler les vapeurs ou les émanations de ce produit. Utiliser seulement avec une ventilation adéquate. Éviter l'exposition prolongée. Porter un équipement de protection individuel approprié. Éviter le contact avec les yeux, la peau et des vêtements. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après la manipulation. Tenir le récipient bien fermé.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Gardez à partir de la chaleur, des étincelles et de la flamme nue. Empêcher l'accumulation de charges électrostatiques en utilisant des techniques de mise à la masse et de raccordement communes. Conserver dans un endroit frais et sec protégé contre les rayons solaires. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver dans un endroit équipé de gicleurs. Tenir hors de la portée des enfants. Garder sous clef. Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10).

8. Maîtrise de l'exposition / Protection individuelle

Limites d'exposition

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur	Forme
Glycérol (CAS 56-81-5)	PEL	5 mg/m3	Fraction respirable.
		15 mg/m3	Poussière totale.
Propan-2-ol (CAS 67-63-0)	PEL	980 mg/m3	
		400 ppm	

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
2,2'-Iminodiéthanol (CAS 111-42-2)	MPT	1 mg/m3	Fraction inhalable et vapeur.
Propan-2-ol (CAS 67-63-0)	LECT	400 ppm	
	MPT	200 ppm	

États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).

Composants	Type	Valeur
2,2'-Iminodiéthanol (CAS 111-42-2)	MPT	15 mg/m3
		3 ppm
Propan-2-ol (CAS 67-63-0)	LECT	1225 mg/m3

États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).

Composants	Type	Valeur
		500 ppm
	MPT	980 mg/m ³
		400 ppm

US. AIHA Workplace Environmental Exposure Level (WEEL) Guides

Composants	Type	Valeur	Forme
Hydro-hydroxypoly(oxyéthylène) (CAS 25322-68-3)	MPT	10 mg/m ³	Particule.

Valeurs biologiques limites

Indices d'exposition biologique de l'ACGIH

Composants	Valeur	Déterminant	Échantillon	Temps d'échantillonnage
------------	--------	-------------	-------------	-------------------------

Propan-2-ol (CAS 67-63-0)	40 mg/L	Acétone	Urine	*
---------------------------	---------	---------	-------	---

* - Pour des détails sur l'échantillonnage, veuillez consulter le document source.

Directives au sujet de l'exposition

Canada - LEMT pour l'Alberta : Désignation cutanée

1,3-dichloropropène (CAS 542-75-6)	Peut être absorbé par la peau.
2,2''-Iminodiéthanol (CAS 111-42-2)	Peut être absorbé par la peau.
Méthanol (CAS 67-56-1)	Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Désignation cutanée

1,3-dichloropropène (CAS 542-75-6)	Peut être absorbé par la peau.
2,2''-Iminodiéthanol (CAS 111-42-2)	Peut être absorbé par la peau.
Méthanol (CAS 67-56-1)	Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour le Manitoba : Désignation cutanée

1,3-dichloropropène (CAS 542-75-6)	Peut être absorbé par la peau.
2,2''-Iminodiéthanol (CAS 111-42-2)	Peut être absorbé par la peau.
Méthanol (CAS 67-56-1)	Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour l'Ontario : Désignation cutanée

1,3-dichloropropène (CAS 542-75-6)	Peut être absorbé par la peau.
2,2''-Iminodiéthanol (CAS 111-42-2)	Peut être absorbé par la peau.
Méthanol (CAS 67-56-1)	Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour le Québec : Désignation cutanée

1,3-dichloropropène (CAS 542-75-6)	Peut être absorbé par la peau.
2,2''-Iminodiéthanol (CAS 111-42-2)	Peut être absorbé par la peau.
Méthanol (CAS 67-56-1)	Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour la Saskatchewan : Désignation cutanée

1,3-dichloropropène (CAS 542-75-6)	Peut être absorbé par la peau.
2,2''-Iminodiéthanol (CAS 111-42-2)	Peut être absorbé par la peau.
Méthanol (CAS 67-56-1)	Peut être absorbé par la peau.

États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH : Désignation cutanée

1,3-dichloropropène (CAS 542-75-6)	Peut être absorbé par la peau.
2,2''-Iminodiéthanol (CAS 111-42-2)	Peut être absorbé par la peau.
Méthanol (CAS 67-56-1)	Peut être absorbé par la peau.

États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).

1,3-dichloropropène (CAS 542-75-6)	Peut être absorbé par la peau.
Méthanol (CAS 67-56-1)	Peut être absorbé par la peau.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux Le port de lunettes de protection chimique est conseillé.

Protection de la peau

Protection des mains Gants en caoutchouc. Confirmer d'abord avec un fournisseur connu.

Autre Conformément aux directives de votre employeur.

Protection respiratoire	Si les contrôles techniques ne maintiennent pas les concentrations atmosphériques en-dessous des limites d'exposition recommandées (où applicable) ou à un niveau acceptable (dans les pays où les limites d'exposition ne sont pas établies), un respirateur homologué doit être porté.
Dangers thermiques	Sans objet.
Considérations sur l'hygiène générale	Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect	Liquide
État physique	Liquide.
Forme	Liquide.
Couleur	Transparent
Odeur	Propan-2-ol
Seuil de l'odeur	Pas disponible.
pH	Pas disponible.
Point de fusion et point de congélation	Pas disponible.
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	inconnu
Point d'écoulement:	Pas disponible.
Densité	1.1 - 1.15
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Pas disponible.
Point d'éclair	39.0 °C (102.2 °F)
Vitesse d'évaporation	Pas disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Sans objet.
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité	
Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	Pas disponible.
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	Pas disponible.
Limite d'explosibilité - inférieure (%)	Pas disponible.
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	Pas disponible.
Pression de vapeur	Pas disponible.
Densité de vapeur	Pas disponible.
Densité relative	Pas disponible.
Solubilité	Pas disponible.
Température d'auto-inflammation	Pas disponible.
Température de décomposition	Pas disponible.
Viscosité	Pas disponible.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
Possibilité de réactions dangereuses	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.
Conditions à éviter	Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et les autres sources d'inflammation. Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.
Matières incompatibles	Oxydants forts. Isocyanates. Chlore.
Produits de décomposition dangereux	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes d'azote. Chlorure d'hydrogène. Oxydes de carbone.

11. Données toxicologiques

Voies d'exposition Yeux, contact avec la peau, inhalation, ingestion.

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Ingestion Faible danger présumé en cas d'ingestion.
Inhalation Toute inhalation prolongée peut être nocive.
Peau Peut causer une irritation.
Yeux Provoque une sévère irritation des yeux.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Composants	Espèce	Résultats d'épreuves
------------	--------	----------------------

2,2'-Iminodiéthanol (CAS 111-42-2)

Aigu

Dermique

DL50	lapin	11.9 ml/kg
------	-------	------------

Inhalation

CL50	Pas disponible	
------	----------------	--

Orale

DL50	rat	1600 mg/kg
------	-----	------------

710 mg/kg

Acide sulfurique , monododecyl ester, compd. with 2,2',2'''-nitrotris[ethanol] (1:1) (CAS 139-96-8)

Aigu

Inhalation

CL50	Pas disponible	
------	----------------	--

Orale

DL50	rat	> 2000 mg/kg
------	-----	--------------

Amides de coco, N,N-bis(hydroxyéthyle) (CAS 68603-42-9)

Aigu

Dermique

DL50	lapin	1220 mg/kg
------	-------	------------

Inhalation

CL50	Pas disponible	
------	----------------	--

Orale

DL50	rat	2700 mg/kg
------	-----	------------

Glycérol (CAS 56-81-5)

Aigu

Dermique

DL50	lapin	> 10000 mg/kg
------	-------	---------------

23000 mg/kg

Inhalation

CL50	rat	> 570 mg/m ³ , 1 heures
------	-----	------------------------------------

> 143 mg/m³, 4 heures

Orale

DL50	rat	> 12600 mg/kg
------	-----	---------------

27200 mg/kg

souris

23000 mg/kg

Hydro-hydroxypoly(oxyéthylène) (CAS 25322-68-3)

Aigu

CL50	Pas disponible	
------	----------------	--

Composants	Espèce	Résultats d'épreuves
<i>Dermique</i>		
DL50	lapin	20000 mg/kg
<i>Orale</i>		
DL50	cobaye	19600 mg/kg
	rat	27500 mg/kg
Propan-2-ol (CAS 67-63-0)		
Aigu		
<i>Dermique</i>		
DL50	lapin	12800 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	rat	16970 mg/l/4h
<i>Orale</i>		
DL50	chien	4797 mg/kg
	lapin	5030 mg/kg
	rat	4396 mg/kg
	souris	3600 mg/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Un contact prolongé avec la peau peut entraîner une irritation temporaire.	
Minutes d'exposition	Pas disponible.	
Indice d'érythème	Pas disponible.	
Valeur d'un œdème	Pas disponible.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.	
Valeur de l'opacité de la cornée	Pas disponible.	
Valeur de la lésion de l'iris	Pas disponible.	
Valeur des rougeurs de la conjonctive	Pas disponible.	
Valeur d'un œdème de la conjonctive	Pas disponible.	
Jours de récupération	Pas disponible.	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Pas disponible.	
ACGIH - Sensibilisation		
Formaldéhyde (CAS 50-00-0)	Sensibilisation cutanée Sensibilisation respiratoire	
Sensibilisation respiratoire	Pas disponible.	
Sensibilisation cutanée	Ce produit ne devrait pas causer une sensibilisation de la peau.	
Mutagénicité	Non classé.	
Cancérogénicité	Contient les cancérogènes potentiels.	
Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité		
1,3-dichloropropène (CAS 542-75-6)	Volume 41, Supplement 7, Volume 71 - 2B Peut-être cancérogène pour l'homme.	
2,2'',2'''-Nitrilotriéthanol (CAS 102-71-6)	Volume 77 - 3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.	
2,2''-Iminodiéthanol (CAS 111-42-2)	Volume 77, Volume 101 - 2B Peut-être cancérogène pour l'homme.	
Amides de coco, N,N-bis(hydroxyéthyle) (CAS 68603-42-9)	Volume 101 - 2B Peut-être cancérogène pour l'homme.	
Chlorure de méthylène (CAS 75-09-2)	Volume 71, Volume 110 - 2A Probablement cancérogène pour l'homme.	
Formaldéhyde (CAS 50-00-0)	Volume 88, Volume 100F 1 Cancérogène pour l'homme.	
US - California Proposition 65 - CRT: Répertoire des cancérogènes substance		
1,3-dichloropropène (CAS 542-75-6)		
2,2''-Iminodiéthanol (CAS 111-42-2)		
Amides de coco, N,N-bis(hydroxyéthyle) (CAS 68603-42-9)		
Chlorure de méthylène (CAS 75-09-2)		
Formaldéhyde (CAS 50-00-0)		

États-Unis - Rapport NTP sur les cancérrogènes : Cancérogène présumé

1,3-dichloropropène (CAS 542-75-6)

Il existe de sérieuses raisons de croire qu'il peut être cancérrogène pour les humains

Chlorure de méthylène (CAS 75-09-2)

Il existe de sérieuses raisons de croire qu'il peut être cancérrogène pour les humains

États-Unis - Rapport NTP sur les cancérrogènes : Cancérogène connu

Formaldéhyde (CAS 50-00-0)

Carcinogène connu chez l'homme.

ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Chlorure de méthylène (CAS 75-09-2)

Cancer

Formaldéhyde (CAS 50-00-0)

Cancer

Toxicité pour la reproduction	On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.
Tératogénicité	Non classé.
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Non classé.
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Non classé.
Danger par aspiration	Pas disponible.
Effets chroniques	Toute inhalation prolongée peut être nocive.

12. Données écologiques**Écotoxicité** Voir ci-dessous**Données écotoxicologiques****Composants**

2,2'-Iminodiéthanol (CAS 111-42-2)

Algues

IC50

Algues

7.8 mg/L, 72 heures

Crustacés

CE50

Daphnie

55 mg/L, 48 heures

Aquatique

Poisson

CL50

tête-de-boule (pimephales promelas)

100 mg/L, 96 heures

Glycérol (CAS 56-81-5)

Aquatique

Poisson

CL50

Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)

51000 - 57000 mg/L, 96 heures

Hydro-hydroxypoly(oxyéthylène) (CAS 25322-68-3)

Aquatique

Poisson

CL50

Saumon de l'Atlantique (Salmo salar)

> 1000 mg/L, 96 heures

Propan-2-ol (CAS 67-63-0)

Algues

IC50

Algues

1000 mg/L, 72 heures

Crustacés

CE50

Daphnie

13299 mg/L, 48 heures

Aquatique

Poisson

CL50

Perche-soleil bleue (Lepomis macrochirus)

> 1400 mg/L, 96 heures

Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

Potentiel bioaccumulatif

Pas de données disponibles.

Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles.

Mobilité générale

Pas disponible.

Autres effets adverses

On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète) causé par ce composant.

13. Données sur l'élimination**Instructions pour l'élimination**

Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.

Règlements locaux d'élimination

Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).
Emballages contaminés	Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Comme les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient.

14. Informations relatives au transport

Transport des marchandises dangereuses (TMD): Preuve de classification: Conformément à la partie 2.2.1 (DORS/2014-152) du règlement sur les transports de marchandises dangereuses, nous attestons que le classement de ce produit est correct à la date du SDS de délivrance. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affichés ci-dessous.

Ministère des Transports des États Unis. (DOT)

Requêtes fondamentales pour le transport:

Numéro UN	UN1993
Appellation réglementaire adéquate	Liquide inflammable n.s.a.
Nom technique	Propan-2-ol
Classe de danger	Limited Quantity - US
Groupe d'emballage	III
Dispositions particulières	B1, B52, IB3, T4, TP1, TP29
Exceptions liées au conditionnement	150

Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)

Requêtes fondamentales pour le transport:

Numéro UN	UN1993
Appellation réglementaire adéquate	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.
Nom technique	Propan-2-ol
Classe de danger	Limited Quantity - Canada
Groupe d'emballage	III

IATA/ICAO (Air)

Requêtes fondamentales pour le transport:

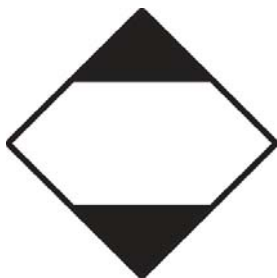
Numéro UN	UN1993
Appellation réglementaire adéquate	Liquide inflammable, n.s.a.
Nom technique	Propan-2-ol
Classe de danger	Limited Quantity - IATA
Groupe d'emballage	III

IMDG (Transport maritime)

Requêtes fondamentales pour le transport:

Numéro UN	UN1993
Appellation réglementaire adéquate	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.
Nom technique	Propan-2-ol
Classe de danger	Limited Quantity - IMDG
Groupe d'emballage	III

DOT; IMDG; TMD





15. Informations sur la réglementation

Règlements fédéraux canadiens

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Canada la LCPE Annexe I: Matière répertoriée

Chlorure de méthylène (CAS 75-09-2) Inscrit.
Formaldéhyde (CAS 50-00-0) Inscrit.

Canada NPRI VOCs with Additional Reporting Requirements: Listed substance/Identification Number

Formaldéhyde (CAS 50-00-0) Inscrit.
Méthanol (CAS 67-56-1) Inscrit.
Propan-2-ol (CAS 67-63-0) Inscrit.

Liste des Substances prioritaires Canada (seconde liste): Substance répertoriée

Formaldéhyde (CAS 50-00-0) Inscrit.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

whmis2015 Exemptions

Sans objet

Réglementations Fédérales des Etats-Unis

Ce produit est qualifié de "chimiquement dangereux" selon la définition de OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200.

TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Non réglementé.

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

1,3-dichloropropène (CAS 542-75-6) Inscrit.
2,2'-Iminodiéthanol (CAS 111-42-2) Inscrit.
Chlorure de méthylène (CAS 75-09-2) Inscrit.
Formaldéhyde (CAS 50-00-0) Inscrit.
Méthanol (CAS 67-56-1) Inscrit.
Propan-2-ol (CAS 67-63-0) Inscrit.

US EPCRA Section 304 Extremely Haz. Subs. & CERCLA Haz. Subs.: Section 304 EHS reportable quantity

Formaldéhyde (CAS 50-00-0) 100 livres

ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Chlorure de méthylène (CAS 75-09-2) Cancer
Formaldéhyde (CAS 50-00-0) Cancer
Chlorure de méthylène (CAS 75-09-2) Coeur
Formaldéhyde (CAS 50-00-0) Sensibilisation cutanée
Chlorure de méthylène (CAS 75-09-2) Système nerveux central
Formaldéhyde (CAS 50-00-0) Sensibilisation respiratoire
Chlorure de méthylène (CAS 75-09-2) Foie
Formaldéhyde (CAS 50-00-0) Irritation des yeux
Chlorure de méthylène (CAS 75-09-2) Irritation de la peau
Formaldéhyde (CAS 50-00-0) Irritation de la peau
Chlorure de méthylène (CAS 75-09-2) Irritation des yeux
Formaldéhyde (CAS 50-00-0) irritation des voies respiratoires
Toxicité aiguë
Inflammabilité

Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986 (SARA)

Catégories de danger

Danger immédiat - Oui
Risque différé - Oui
Risque d'incendie - Oui
Danger lié à la pression - Non
Danger de réactivité - Non

SARA 302 Substance très dangereuse Non

SARA 311/312 Produit chimique dangereux Non

SARA 313 (déclaration au TRI)

Nom chimique	Numéro d'enregis	% en poids.
Propan-2-ol	67-63-0	3-7

Autres règlements fédéraux

Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)

1,3-dichloropropène (CAS 542-75-6)
2,2"-Iminodiéthanol (CAS 111-42-2)
Chlorure de méthylène (CAS 75-09-2)
Formaldéhyde (CAS 50-00-0)
Méthanol (CAS 67-56-1)

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Formaldéhyde (CAS 50-00-0)

Safe Drinking Water Act (SDWA - loi sur l'eau potable sûre) Non réglementé.

Drug Enforcement Administration (DEA). Liste 2, produits chimiques essentiels (21 CFR 1310.02(b) et 1310.04(f)(2)) et numéro de code du produit chimique

Non inscrit.

Drug Enforcement Administration (DEA). Listes 1 et 2 de mélanges de produits chimiques exempts (21 CFR 1310.12(c))

Non réglementé.

Numéro de code DEA pour mélanges de produits chimiques exempts

Non réglementé.

Substances respiratoires prioritaires FEMA - santé et sécurité respiratoire dans le lieu de travail de fabrication d'arômes

Glycérol (CAS 56-81-5)
Propan-2-ol (CAS 67-63-0)

Autres substances aromatisantes avec OSHA PEL
Faible priorité

FDA (Food and Drug Administration : administration des produits alimentaires et pharmaceutiques) Non réglementé.

États-Unis - Réglementation des états

US - California Hazardous Substances (Director's): Listed substance

1,3-dichloropropène (CAS 542-75-6)	Inscrit.
2,2"-Iminodiéthanol (CAS 111-42-2)	Inscrit.
Chlorure de méthylène (CAS 75-09-2)	Inscrit.
Formaldéhyde (CAS 50-00-0)	Inscrit.
Méthanol (CAS 67-56-1)	Inscrit.
Propan-2-ol (CAS 67-63-0)	Inscrit.

US - Illinois Chemical Safety Act: Listed substance

1,3-dichloropropène (CAS 542-75-6)
2,2"-Iminodiéthanol (CAS 111-42-2)
Chlorure de méthylène (CAS 75-09-2)
Formaldéhyde (CAS 50-00-0)
Méthanol (CAS 67-56-1)
Propan-2-ol (CAS 67-63-0)

US - Louisiana Spill Reporting: Listed substance

1,3-dichloropropène (CAS 542-75-6)	Inscrit.
2,2"-Iminodiéthanol (CAS 111-42-2)	Inscrit.
Chlorure de méthylène (CAS 75-09-2)	Inscrit.
Formaldéhyde (CAS 50-00-0)	Inscrit.
Méthanol (CAS 67-56-1)	Inscrit.
Propan-2-ol (CAS 67-63-0)	Inscrit.

US - Michigan Critical Materials Register: Parameter number

Chlorure de méthylène (CAS 75-09-2)	Chlorure de méthylène
-------------------------------------	-----------------------

US - Minnesota Haz Subs: Listed substance

1,3-dichloropropène (CAS 542-75-6)	Inscrit.
2,2",2"-Nitrilotriéthanol (CAS 102-71-6)	Inscrit.
2,2"-Iminodiéthanol (CAS 111-42-2)	Inscrit.

Chlorure de méthylène (CAS 75-09-2)	Inscrit.
Formaldéhyde (CAS 50-00-0)	Inscrit.
Glycérol (CAS 56-81-5)	Inscrit.
Hydro-hydroxypoly(oxyéthylène) (CAS 25322-68-3)	Inscrit.
Méthanol (CAS 67-56-1)	Inscrit.
Propan-2-ol (CAS 67-63-0)	Inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au New Jersey – Substance : Matière répertoriée

1,3-dichloropropène (CAS 542-75-6)
 2,2'',2'''-Nitrilotriéthanol (CAS 102-71-6)
 2,2''-Iminodiéthanol (CAS 111-42-2)
 Chlorure de méthylène (CAS 75-09-2)
 Formaldéhyde (CAS 50-00-0)
 Glycérol (CAS 56-81-5)
 Méthanol (CAS 67-56-1)
 Propan-2-ol (CAS 67-63-0)

US - North Carolina Toxic Air Pollutants: Listed substance

Chlorure de méthylène (CAS 75-09-2)
 Formaldéhyde (CAS 50-00-0)

US - Texas effets dépistage niveaux : Substance répertoriée

1,3-dichloropropène (CAS 542-75-6)	Inscrit.
2,2'',2'''-Nitrilotriéthanol (CAS 102-71-6)	Inscrit.
2,2''-Iminodiéthanol (CAS 111-42-2)	Inscrit.
Amides de coco, N,N-bis(hydroxyéthyle) (CAS 68603-42-9)	Inscrit.
Chlorure de méthylène (CAS 75-09-2)	Inscrit.
Formaldéhyde (CAS 50-00-0)	Inscrit.
Glycérol (CAS 56-81-5)	Inscrit.
Hydro-hydroxypoly(oxyéthylène) (CAS 25322-68-3)	Inscrit.
Méthanol (CAS 67-56-1)	Inscrit.
Propan-2-ol (CAS 67-63-0)	Inscrit.

US - Washington Chemical of High Concern to Children: Listed substance

Chlorure de méthylène (CAS 75-09-2)
 Formaldéhyde (CAS 50-00-0)

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances

1,3-dichloropropène (CAS 542-75-6)
 2,2'',2'''-Nitrilotriéthanol (CAS 102-71-6)
 2,2''-Iminodiéthanol (CAS 111-42-2)
 Chlorure de méthylène (CAS 75-09-2)
 Formaldéhyde (CAS 50-00-0)
 Glycérol (CAS 56-81-5)
 Méthanol (CAS 67-56-1)
 Propan-2-ol (CAS 67-63-0)

États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)

1,3-dichloropropène (CAS 542-75-6)
 2,2''-Iminodiéthanol (CAS 111-42-2)
 Chlorure de méthylène (CAS 75-09-2)
 Formaldéhyde (CAS 50-00-0)
 Méthanol (CAS 67-56-1)
 Propan-2-ol (CAS 67-63-0)

États-Unis - RTK (droit de savoir) en Pennsylvanie - substances dangereuses

1,3-dichloropropène (CAS 542-75-6)
 2,2'',2'''-Nitrilotriéthanol (CAS 102-71-6)
 2,2''-Iminodiéthanol (CAS 111-42-2)
 Chlorure de méthylène (CAS 75-09-2)
 Formaldéhyde (CAS 50-00-0)
 Glycérol (CAS 56-81-5)
 Méthanol (CAS 67-56-1)
 Propan-2-ol (CAS 67-63-0)

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

1,3-dichloropropène (CAS 542-75-6)
 2,2''-Iminodiéthanol (CAS 111-42-2)
 Chlorure de méthylène (CAS 75-09-2)
 Formaldéhyde (CAS 50-00-0)
 Méthanol (CAS 67-56-1)
 Propan-2-ol (CAS 67-63-0)

États-Unis - Proposition 65 de la Californie

AVERTISSEMENT : Ce produit contient un produit chimique connu par l'État de la Californie pour causer le cancer, des anomalies congénitales ou autres torts relativement à la reproduction.

US - California Proposition 65 - CRT: Répertoire date/cancérogènes substance

1,3-dichloropropène (CAS 542-75-6)	Listé : Janvier 1, 1989
2,2"-Iminodiéthanol (CAS 111-42-2)	Listé : Juin 22, 2012
Amides de coco, N,N-bis(hydroxyéthyle) (CAS 68603-42-9)	Listé : Juin 22, 2012
Chlorure de méthylène (CAS 75-09-2)	Inscrit : Le 1er avril 1988
Formaldéhyde (CAS 50-00-0)	Listé : Janvier 1, 1988

États-Unis - Proposition 65, Californie – TRC : date répertoriée/substance cancérogène

Méthanol (CAS 67-56-1)	Listé : Mars 16, 2012
------------------------	-----------------------

État des stocks

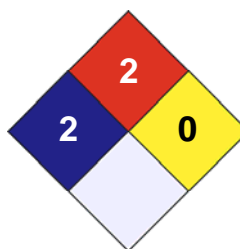
Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Non
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence.

16. Autres informations

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	* 2
Inflammabilité	2
Danger physique	0
Protection individuelle	X



Clause d'exonération de responsabilité

L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

Date de publication

29-Avril-2016

Version n°

01

Date en vigueur

29-Avril-2016

Préparé par

Nu-Calgon Service Technique Téléphone:: (314) 469-7000

Autres informations

Pour obtenir une FTSS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.